



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services Canada
Bid Receiving Unit
Suite 201, 1800 11th Ave
Regina
Sask.
S4P 0H8
Bid Fax: (306) 780-5601

LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Regina (REG)
Suite 201, 1800 11th Avenue
Regina
Sask.
S4P 0H8

Title - Sujet Portable X-ray-Equipment	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-13DW11/A	Date 2012-10-09
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-13DW11	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$REG-162-4549
File No. - N° de dossier REG-2-35069 (162)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-11-05	
Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Glover, Cindy	Buyer Id - Id de l'acheteur reg162
Telephone No. - N° de téléphone (306) 780-5605 ()	FAX No. - N° de FAX (306) 780-5601
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 101 COLONEL BY DR. OTTAWA Ontario K1A0K2 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Demande de renseignements concernant

D'un appareil de radiographie portatif

Pour

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada au nom du ministère de la Défense nationale

Table des matières

1. Contexte de la présente demande de renseignements (DDR)
2. Objet de la présente DDR
3. Nature de la présente DDR
4. Contenu de la présente DDR
5. Nature et forme des réponses demandées
6. Présentation des réponses
7. Forme des réponses
8. Coûts associés aux réponses
9. Traitement des réponses

Annexe A : Spécifications du produit

1. Contexte de la présente demande de renseignements (DDR)

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a besoin d'un appareil de radiographie dentaire portatif. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), au nom du MDN, prévoit établir une méthode de fourniture d'un appareil de radiographie dentaire portatif.

2. Objet de la présente DDR

2.1 Les principaux objectifs de la DDR sont les suivants :

- (a) pour identifier une portable de radiographie dentaire machine qui est conforme aux spécifications décrites DDR à l'annexe A, Spécifications du produit;
- (b) pour obtenir des commentaires sur le caractère adéquat et la clarté de l'exigence; et,
- (c) pour obtenir des commentaires et de l'information des fournisseurs afin de mieux connaître les produits offerts sur le marché;
- (d) Encourager la participation des fournisseurs, y compris les petites et moyennes entreprises (PMEs); et,
- (e) Assurer transparence, ouverture et équité dans le processus d'approvisionnement.

3. Nature de la présente DDR

Une demande de renseignements (DDR) est utilisée lorsque des renseignements et des commentaires détaillés sont exigés des fournisseurs. Il se pourrait que ces demandes décrivent un besoin éventuel et demandent aux fournisseurs de démontrer leur capacité de satisfaire ce besoin. Cette DDR contient des renseignements généraux et des renseignements techniques. Les fournisseurs sont invités à transmettre leurs commentaires ou leurs préoccupations en ce qui a trait à la description du produit dans cette DDR et, le cas échéant, à formuler des recommandations s'y rattachant. Les commentaires formulés aideront le Canada à voir à ce que les exigences soient conformes aux normes de l'industrie.

Il ne s'agit pas d'une demande de soumissions. La DDR ne donnera pas lieu à l'attribution d'un contrat.

Par conséquent, les fournisseurs éventuels des biens décrits dans cette DDR ne doivent pas réserver de stocks, ni affecter de ressources en fonction des renseignements qui y sont présentés. Cette DDR n'entraînera pas la création de listes de fournisseurs. Le fait qu'un fournisseur potentiel réponde ou non à cette DDR ne l'empêche donc pas de participer à d'éventuels processus d'acquisition. En outre, cette DDR ne donnera pas nécessairement lieu à l'achat des biens qui y sont décrits. Celle-ci vise simplement à demander à l'industrie de commenter les points qui y sont abordés.

4. Contenu de la présente DDR

Cette demande de renseignements contient des spécifications d'un appareil de radiographie dentaire portatif à l'annexe A, pour qui TPSGC et le MDN recherchent commentaires de l'industrie.

5. Nature et forme des réponses demandées

Les répondants est demandé d'inclure toutes suggestions pouvant contribuer à améliorer la condition du MDN pour portables dentaires appareils de radiographie. **LES RÉPONSES NE DOIVENT PAS FAIRE RÉFÉRENCE AU PRIX PARTICULIER D'UN RÉPONDANT.** Celui-ci doit expliquer les hypothèses qu'il avance dans ses réponses.

6. Présentation des réponses

6.1 Les réponses sont être présentées au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la DDR.

En raison du caractère de la DDR, il est demandé que les réponses ne sont pas transmises par télécopieur. Mais uniquement en format papier.

6.2 Nombre de copies : Le Canada demande aux répondants de soumettre 2 copies de leurs réponses.

6.3 Responsabilité relative au respect des délais prescrits : Il incombe à chaque répondant de s'assurer que sa réponse est transmise à la bonne adresse dans les délais prescrits.

6.4 Identification des réponses : Chaque répondant doit s'assurer que son nom et son adresse, le numéro de la demande et la date de clôture figurent lisiblement sur l'enveloppe.

6.5 Toute réponse soumise deviendra la propriété exclusive du gouvernement du Canada et ne sera pas retourné au fournisseur. La réponse sera utilisée par le gouvernement du Canada pour continuer l'analyse du besoin et pourra, par le fait même, être utilisée pour lancer un appel d'offres qui sera afficher sur le système Merx.

6.6 Les réponses sont nécessaires par:

5 novembre 2012 @ 14:00 heures HNC

6.7 Renseignements

Comme il ne s'agit pas d'une invitation à soumissionner, le Canada ne répondra pas nécessairement par écrit à toutes les demandes de renseignements ni ne distribuera forcément les réponses à tous les fournisseurs éventuels. Toutefois, les répondants qui ont des questions concernant la présente DDR peuvent les transmettre à :

Cindy Glover

Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

1800, avenue 11 piece 201

Regina (Saskatchewan) S4P 0H8

Téléphone: (306) 780-5605
Télécopieur: (306) 780-5601
Courriel: cindy.glover@tpsgc-pwgsc.gc.ca

7. Forme des réponses

7.1 Page de couverture : Si la réponse comporte plusieurs documents, les répondants doivent indiquer sur la page de couverture de chacun d'eux le titre de la réponse, le numéro de la DDR, le numéro du document et le nom officiel complet du répondant.

7.2 Page de titre : La première page de chaque document de la réponse, après la page de couverture, doit être la page de titre. Celle-ci doit comporter les éléments suivants :

- (i) le titre de la réponse du répondant et le numéro du document;
- (ii) le nom et l'adresse du répondant;
- (iii) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne-ressource du répondant;
- (iv) la date;
- (v) le numéro de la DDR.

7.3 Système de numérotation : On demande aux répondants d'utiliser dans leur réponse un système de numérotation qui correspond à celui de la présente DDR. Les références à des documents descriptifs, à des manuels techniques et à des brochures accompagnant la réponse doivent respecter ce même système.

8. Coûts associés aux réponses

Le Canada ne remboursera pas les dépenses engagées pour répondre à cette DDR.

9. Traitement des réponses

9.1 Utilisation des réponses : Les réponses ne feront l'objet d'aucune évaluation officielle. En revanche, le Canada peut les utiliser pour élaborer ou modifier ses stratégies d'approvisionnement. Il examinera chacune des réponses reçues d'ici la date de clôture de la DDR.

9.2 Équipe d'examen : Une équipe d'examen formée de représentants de TPSGC et du MDN se penchera sur les réponses. Le Canada se réserve le droit d'embaucher des experts-conseils indépendants ou d'utiliser les ressources du Canada qu'il juge nécessaires pour l'examen des réponses. Celles-ci ne seront pas nécessairement toutes examinées par chacun des membres de l'équipe.

9.3 Confidentialité : Les répondants doivent indiquer les parties de leur réponse qu'ils jugent de nature exclusive ou confidentielle. Le Canada traitera les réponses conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*.

9.4 Activité de suivi : Le Canada peut, à sa discrétion, communiquer avec les répondants pour leur poser d'autres questions ou leur demander de préciser l'aspect d'une réponse.

ANNEXE A

SPÉCIFICATIONS DU PRODUIT

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a besoin d'un appareil de radiographie dentaire portatif. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), au nom du MDN, prévoit établir une méthode de fourniture d'un appareil de radiographie dentaire portatif. Cet appareil de radiographie doit être utilisé dans divers environnements extrêmes (humide, poussiéreux, chaud, froid, terrain accidenté, etc.).

Chaque appareil de radiographie dentaire portatif doit être accompagné de ce qui suit :

- 1) un support qui peut être utilisé sur un terrain accidenté (pieds réglables individuellement);
- 2) une commande de mise en marche à distance;
- 3) un boîtier de transport verrouillable étanche, à l'épreuve de la poussière, résistant aux écrasements, muni de poignées et, de préférence, sur roulettes.
- 4) L'appareil de radiographie, ainsi que son support et son boîtier, doit pouvoir être transporté par deux personnes. Étant donné que les limites maximales de levage par personne sont établies à 23 kg (50 lb), le poids maximal combiné de l'appareil, de son support et de son boîtier ne doit pas dépasser 46 kg (102 lb).
- 5) L'appareil de radiographie doit être conforme à la *Loi sur les dispositifs émettant des radiations* et aux lignes directrices du Code de sécurité 30, qui contiennent des normes minimales en matière de conception, de fabrication et de rendement d'un appareil de radiographie dentaire, en particulier à l'article 5.

En plus de leur réponse à une demande de renseignements, les fournisseurs d'appareils de radiographie portatifs conformes aux spécifications ci-haut doivent fournir les renseignements et les documents suivants :

- 1) des manuels d'utilisation, des dépliants et tout autre document qui pourrait être pertinent;
- 2) les emplacements où de tels appareils sont présentement utilisés;
- 3) les emplacements où l'équipement pourrait être examiné par le personnel du MDN.